

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Nouvel ouvrage UVCW

Degrave, Élise

*Published in:*  
Mouvement communal

*Publication date:*  
2018

*Document Version*  
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Degrave, É 2018, 'Nouvel ouvrage UVCW: l'ABC du RGPD' *Mouvement communal*, numéro 933, pp. 32 - 33.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

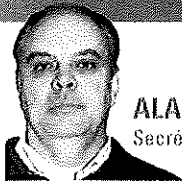
#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



# NOUVEL OUVRAGE UVCW - L'ABC DU RGPD

Un nouvel ouvrage est désormais disponible dans la collection « Les essentiels des pouvoirs locaux » de l'UVCW. « L'ABC du RGPD », c'est son titre, est un ouvrage réalisé sous la coordination d'Élise Degrave, Chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université de Namur. Le 27 avril 2016, a en effet été signé le nouveau règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel. Une matière aussi dense que complexe.



**ALAIN DEPRET**  
Secrétaire de rédaction

**Élise Degrave,**  
Chargée de cours à l'Université de Namur

« Garder la confiance du citoyen, c'est le nouveau défi que nous impose le RGPD »



**L**es domaines touchés dans les pouvoirs locaux sont vastes : données à caractère fiscal, issues du registre national, de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale ou du développement économique local. Ce nouveau règlement est d'application depuis mai 2018. Élise Degrave, coordinatrice de l'ouvrage, nous livre ici les grandes tendances de ce bouquin qui, une fois n'est pas coutume, se présente sous la forme d'un dictionnaire pratique à destination des administrations locales.

**Madame Degrave, une petite présentation s'impose...**

Je suis chargée de cours à la Faculté de Droit de l'Université de Namur et je suis, par ailleurs, chercheuse au Crids, le Centre de recherche information, droit et société de l'Université de Namur. J'enseigne notamment un cours dédié à l'e-gouvernement, appelé aussi administration électronique.

**Un sujet qui a pas mal évolué ces dernières années...**

En effet. Progressivement, tout est numérisé et on restructure l'administration

pour réutiliser de manière maximale les données à caractère personnel des citoyens, qui sont maintenant stockées, non plus dans des dossiers-papier, mais dans des bases de données informatisées. La matière a pris un tournant particulier récemment puisque, depuis le 25 mai 2018, le RGPD est entré en application.

**Vous pouvez nous rappeler ce qu'est le RGPD ?**

Le RGPD, c'est le Règlement général pour la protection des données à caractère personnel, un règlement européen qui a fait beaucoup de bruit. Les administrations et les entreprises se sont ainsi toutes demandées ce que ces règles allaient changer dans leur pratique quotidienne. Il y a eu aussi beaucoup de stress généré par le fait que, dorénavant, l'autorité de protection des données dispose d'un pouvoir d'amende qui peut s'élever à 20 millions d'euros. En fait, celle-ci a été pensée par rapport au GAFAM, Google/Apple/Facebook/Amazon. L'idée c'était de fixer un montant très important pour faire peur aux entreprises.

**C'est une révolution, selon vous ?**

C'est plutôt une évolution, selon moi. À l'occasion de ce texte, on s'est, par exemple, rendu compte qu'il y a des règles qu'on doit appliquer depuis l'ancienne législation, qui date de 1992, mais qu'on n'appliquait pas tout à fait, voire pas du tout. Le RGPD a aussi constitué une très bonne piqûre de rappel... Mais c'est un texte qui est très long et complexe parce qu'il est parsemé du jargon de la protection des données. De plus, c'est un texte qui est aujourd'hui complété par des législations nationales. En Belgique, il y a trois lois qui organisent sa mise en œuvre. Donc, l'ensemble de la matière est difficile à appréhender.

**Quel a été le constat qui vous a poussé à nous proposer un ouvrage sur ce sujet ?**

Je me suis dit qu'il était important de pouvoir éclairer au mieux les administrations, de pouvoir leur offrir un support écrit. C'est un ouvrage collectif, dont j'ai assuré la coordination, qui associe deux chercheurs de l'université, Loïc Gérard et moi-même, ainsi que trois

personnes spécialisées qui travaillent dans l'administration : Yasmine Ourari, qui est juriste à l'UBS, Philippe Canon, qui travaille au centre informatique de la Région bruxelloise, et Dominique Grégoire, qui travaille au Forem. Nous avons opté pour la formule du dictionnaire pratique : l'ouvrage contient 45 « verbos » consacrés aux principes généraux du RGPD. A chaque fois, il y a une explication synthétique de la notion, assortie d'exemples pratiques.

#### Quelle est la thèse de votre ouvrage ?

L'idée, c'est d'atterrir sur du concret et de pouvoir aider les gens à avancer. Le RGPD impose ainsi à chaque administration de désigner un délégué à la protection des données : un mouton à cinq pattes qui doit connaître le droit, mais aussi posséder des notions d'informatique et des compétences pédagogiques et de management. Certaines administrations locales sont malheureusement dépourvues face à cela. L'ouvrage permet donc de constituer une boîte de premiers secours.

#### Le RGPD, c'est aussi, finalement, une belle opportunité pour les pouvoirs locaux...

C'est en effet un nouveau défi. C'est-à-dire qu'il s'agit de garder ou de réinstaurer la confiance du citoyen puisque

ce dernier fournit à l'administration des données sans donner son consentement. Il faut recréer un lien de confiance avec le citoyen et, pour cela, il faut mettre en place des réflexes « protection des données » au sein des administrations et créer une nouvelle culture de travail. Ce n'est pas simplement une législation en plus : on doit gérer les équipes autrement, on doit instaurer de nouveaux outils, on doit instaurer de nouveaux réflexes pour que la relation avec le citoyen se passe au mieux, tout en gérant la multitude de dossiers.

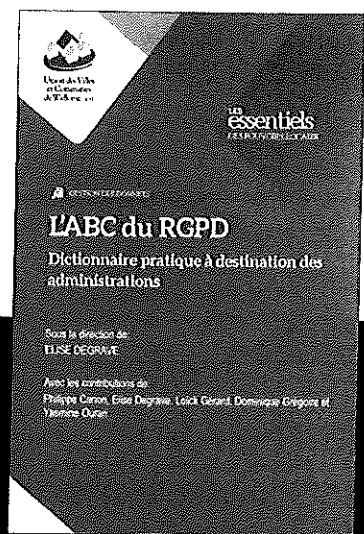
#### Votre ouvrage le dit clairement ?

Oui, il y a un chapitre sur la gestion des risques, écrit par Dominique Grégoire, qui propose des bonnes pratiques et des outils à mettre en place pour relever ce défi. La protection des données ne doit donc pas être vue de manière négative. C'est juste une nouvelle manière de travailler et de créer une nouvelle

culture, un nouveau management. Les communes, en particulier, ont un rôle essentiel à jouer dans le déploiement de la protection des données, parce qu'elles sont la cheville ouvrière locale de l'administration électronique. Ce sont des nouvelles explications à fournir, des nouvelles questions à se poser, des nouvelles réponses à apporter, mais au bénéfice de la relation entre la commune et le citoyen. C'est un nouveau dialogue qui doit s'instaurer, même si l'informatique a l'air de créer de la distance entre l'administration et le citoyen.

Cet ouvrage, de format A5, compte 128 pages et est vendu 23 € (membres UVCW) et 30 € (non membres), TVA 6% comprise et frais de port inclus.

Pour toute information : [www.uvcw.be/publications/commandes/](http://www.uvcw.be/publications/commandes/)

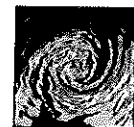


Le lecteur trouvera un reportage à ce sujet sur UVCW TV, la web TV de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ([www.youtube.com/uvcwTV](http://www.youtube.com/uvcwTV)).

**La SPGE,**  
un organisme d'utilité  
publique pour  
l'assainissement  
des eaux usées et  
la protection de nos  
ressources en eau

*Le personnel et les membres de  
la Direction de la SPGE vous  
souhaitent d'excellentes fêtes de fin  
d'année et de merveilleux projets  
pour l'année nouvelle !*

[www.spge.be](http://www.spge.be) - [info@spge.be](mailto:info@spge.be)



Société Publique  
de Gestion de l'Eau

**SPGE**